



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le mercredi 7 octobre 2020

LE RECENSEMENT AGRICOLE 2020, C'EST PARTI !

L'édition 2020 du recensement agricole, organisée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, débute ce mois-ci. Tous les agriculteurs de Bretagne sont concernés (environ 30 000).

Entre octobre 2020 et avril 2021, toutes les exploitations de France métropolitaine et des départements d'outre-mer sont concernées par le recensement agricole. Cette opération, organisée tous les 10 ans simultanément dans tous les pays d'Europe, vise à **collecter de façon exhaustive** un nombre très important de données sur l'agriculture et les agriculteurs.

Ces données serviront aussi bien aux chercheurs pour nourrir leurs travaux qu'aux décideurs dans la conduite des politiques agricoles en éclairant l'ensemble des acteurs sur des enjeux importants.

L'édition 2010 a par exemple permis de tirer plusieurs enseignements sur l'agriculture en Bretagne :

- en 2010, avec 12 % de la production agricole nationale, la Bretagne se plaçait au 1^{er} rang des 22 régions françaises ;
- entre 2000 et 2010, l'agriculture bretonne a perdu 33 % des exploitations, 25 % de l'emploi agricole permanent et 4 % de la superficie agricole utilisée ;
- en 2010, 4 chefs d'exploitation sur 10 avaient plus de 50 ans...

La plus grande partie des exploitants sera invitée par courrier à répondre directement au questionnaire via internet, de manière totalement sécurisée. **7 500 exploitants bretons recevront la visite d'un enquêteur** et seront amenés à répondre, en plus du questionnaire de base, à des questions plus approfondies portant sur certaines thématiques.

En Bretagne, le service régional de l'information statistique et économique (Srise) de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne (Draaf) mobilise **75 enquêteurs** pour cette opération. Ces enquêteurs sont soumis au secret professionnel. **Les données individuelles sont strictement confidentielles et utilisées dans un but uniquement statistique.**

Les premiers résultats du RA 2020 seront rendus publics à partir de la fin de l'année 2021, sur le site Agreste, afin que tous les acteurs du monde agricole ainsi que le grand public puissent mieux connaître l'agriculture française dans sa diversité (de filière, de territoire, d'organisation, etc).

Le recensement agricole c'est simple et rapide.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur <http://www.recensementagricole2020.fr/>

Contact presse
**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**